

Délibération n° 25-010

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du

24 février 2025

Secrétaire de séance

Madame Virginie WIART.

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à 14 heures
Le centre communal d'action sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Madame WIART Virginie.
En suite de convocation en date du 10 février 2025.

Objet de la délibération

Finances - Ouverture de crédits temporaires
Budget Annexe du Centre Communal
de Santé

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 12

Effectif votant : 13

Présent(s) : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique
Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José
Pombal, Mme Sylviane Liénart, Mr Marc Derasse,
Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mr
Michel Mauprivez, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy,
Mme Monique Bouquignaud, Mr Alain Delevallée.

Absents, excusés, représentés : Mr François-Xavier
Villain, Mme Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie
Labadens, Mme Brigitte Bracq, **Mme Sabine
Cagnard donne procuration à Mme Dominique
Cardon.**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Cambrai a acté la création d'un Centre Communal de Santé par
voix de délibération N° 24-058 en date du 7 octobre 2024.

Avec la délibération N° 24-093 du 2 Décembre 2024, les membres du Conseil d'administration ont validé
cette création et ont autorisé la création d'un Budget Annexe spécifique au Centre communal de santé pour
l'année 2025 ainsi que l'ouverture des lignes de crédits et dépenses nécessaires à son fonctionnement
(instruction M 57).

Pour permettre à ce service annexe de fonctionner, il est donc proposé de procéder à une ouverture
temporaire de crédits afin de pouvoir engager, mandater, liquider jusqu'à la période de présentation du
Budget primitif 2025 de ce budget.

Ce budget disposera d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

FONCTIONNEMENT		
Nature	Dépenses	Montants
606	Autres non stockés de matières et fournitures	1 800,00 €
6135	Locations mobilières	9 630,00 €
6161	Multirisques	125,00 €
6262	Frais communication	200,00 €
011	Charges à caractère général	11 755,00 €
012	Charges de personnel	50 000 €
INVESTISSEMENT		
Nature	Dépenses	Montants
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00 €
2184	Mobilier	4 000,00 €
2188	Autres immobilisations	6 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	15 500,00 €
20	Logiciel	23 000,00 €

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré **avec une voix contre et douze voix pour** :

DECIDENT

D'autoriser Madame la Vice-Présidente Déléguée à engager, liquider et mandater, les dépenses de fonctionnement et d'investissement inscrites dans les tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée

